

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 20 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les entreprises polynésiennes invitées à déposer leurs projets dans le cadre du troisième programme national « investissements d'avenir »



La Banque Publique d'Investissement (BPI), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et France Agrimer, lancent la seconde vague des appels à projets nationaux du troisième programme « investissements d'avenir » (PIA3).

Ce dispositif vise à soutenir l'innovation via le cofinancement par l'État de projets de recherche, développement et innovation dont les coûts totaux se situent entre 71,6 et 596,6 millions de francs XPF (soit de 600 000 à 5 000 000 euros), et dont la durée est comprise entre 12 et 36 mois.

Pour être éligible, chaque projet doit s'inscrire dans l'une des neuf thématiques suivantes :

- Numérique
- Santé
- Espace
- Société inclusive et solidaire
- Économie circulaire
- Expositions chroniques et risques sanitaires
- Industrie, agriculture et sylviculture éco-efficientes
- Performance environnementale des bâtiments
- Alimentation Intelligente

Le soutien de l'État peut prendre la forme d'une subvention et/ou d'une avance remboursable. Il n'existe pas de condition d'ancienneté de la structure pour candidater aux appels à projets.

Les porteurs de projets sont invités à adresser leur dossier complet d'ici le **9 octobre 2018**.

Les dispositions spécifiques à chaque appel à projets sont accessibles via le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/appels-a-projets-et-manifestations-cgi>

Contact Presse